

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 FEVRIER 2018**

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2018**

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

**2. ACQUISITION PARCELLE A308 – LE BOIS LAMBIN**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2016/37, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition de la parcelle A308 dans le cadre d'une ouverture à l'urbanisation des zones 2AUe du Bois Lambin.

Mme DELABARRE Sylviane, empêchée par l'activité de son conjoint sur ces terres, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de classer sans suite le projet d'acquisition de la parcelle A308 qui s'inscrivait dans une procédure de changement de zonage désormais intégré au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

**INFORMATIONS**

Dans le cadre de l'étude réalisée par AUDIAR sur les possibilités d'urbanisation futures qui seront inscrites au PLUi, Monsieur le Maire émet des réserves sur l'ouverture de l'ensemble de ces parcelles. En effet l'ouverture envisagée correspondant à 12 logements par an est très supérieure aux obligations du PLH.

Monsieur le Maire rappelle l'avis du Domaine du 8 août 2016 sur la valeur vénale de la parcelle A1227 estimée à 16 700 € HT.

**3. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017**

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales),

**APPROUVE** les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2017, établis par le Receveur Municipal et présenté conforme au compte administratif 2017, soumis par le Maire au Conseil Municipal :

**BUDGET COMMUNE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	666 322.00 €	588 333.90 €
Recettes	666 322.00 €	625 693.33 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>+ 37 359.43 €</b>
<b>Résultat avec les reports</b>		<b>+ 93 213.86 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Dépenses	310 562.47 €	86 808.07 €
Recettes	180 836.89 €	32 060.00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 129 725.58 €</b>	
<b>Résultat avec les reports</b>	<b>- 208 308.61€</b>	

**DECIDE** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement de 93 213.86 € de l'exercice 2017 au budget principal 2018 comme ci-dessous:

- ✓ 70 000.00 € en recette d'investissement au c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- ✓ 23 213.86 € en recette de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	73 240.00 €	52 786.18 €
Recettes	73 240.00 €	49 267.41€
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 3 518.77 €</b>
<b>Résultat avec les reports</b>		<b>- 2 013.19 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Dépenses	20 133.31 €	55 000.00 €
Recettes	30 609.27 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 10 475.96 €</b>	
<b>Résultat avec les reports</b>	<b>+ 188 997.08 €</b>	

**DECIDE** d'affecter l'intégralité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 sur la ligne budgétaire 002 « Déficit d'exploitation reporté » du Budget Assainissement 2018.

**BUDGET LOTISSEMENT « LES FOUILLARDS/LES FOUILLAIS »**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	497 093.64 €	199 045.41 €
Recettes	497 093.64 €	446 225.34 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>247 179.93 €</b>
<b>Résultat avec les reports</b>		<b>253 433.57 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Dépenses	77 892.00 €	0.00 €
Recettes	121 153.41 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 43 261.41 €</b>	
<b>Résultat avec les reports</b>	<b>0.00 €</b>	

**BUDGET LOTISSEMENT « LA TOUCHETTE/L'UMBE »**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dépenses	153 500.00 €	36 554.76 €
Recettes	153 500.00€	30 400.00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 6 154.76 €</b>
<b>Résultat avec les reports</b>		<b>+ 116 945.24 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à Réaliser</b>
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	29 844.19 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+ 29 844.19 €</b>	
<b>Résultat avec les reports</b>	<b>0.00 €</b>	

#### 4. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DEVIS ELECTRICITE - RESTRUCTURATION ET EXTENSION - TEPCV

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal le devis complémentaire établi dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension de la Bibliothèque Municipale qui font l'objet d'un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Après étude du devis, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE**, pour un montant TTC de 8 251.70 €, le devis de l'entreprise CHAUVEL ELEC de Saint-Sulpice-La-Forêt pour la réalisation des travaux électrique de la Bibliothèque Municipale qui fait l'objet d'un financement Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ;

**VALIDE** le plan de financement actualisé tel qu'exposé ci-après :

Nature des dépenses (1) directement liées au projet	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement		
Contrat d'architecte		Fonds propres	28 228.21 €	40.43
Études complémentaires		Emprunt	0.00 €	0
Maçonnerie	9 035.75 €	Aides publiques		
Enduit sas	1 408.75 €			
Dépose et divers chauffage	1 728.10 €	TEPCV Avenant n°1	41 600 € (encaissé 16 640 € le 4/05/2017)	59.57
Voute centrale	1 858.60 €			
Couverture	12 779.65 €			
Huisseries	16 072.31 €			
Isolation	8 044.00 €			
Dépose électricité	429.55 €			
Peinture	10 045.98 €			
Cloisons sèches	1 074.70 €			
Travaux en régie	474.40 €			
<b>Devis travaux électricité</b>	<b>6 876.42 €</b>			
<b>TOTAL HT</b>	<b>69 828.21 €</b>	<b>TOTAL</b>		100

Les crédits nécessaires sont à inscrire au Budget Primitif 2018.

#### 5. PROGRAMME CEE TEPCV SUR LE VAL D'ILLE-AUBIGNE DEVIS HUISSERIES SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le devis établi dans le cadre du programme CEE – TEPCV sur le Val d'Ille – Aubigné qui finance à 100% les travaux éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE**, sous réserve des conditions de financement CEE TEPCV de la CCVIA, le devis d'un montant HT de 70 056.48 € de la SARL ANDRE de Saint-Symphorien pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Salle Communale et la fermeture du préau permettant d'agrandir le réfectoire des maternelles ;

**SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné une proposition de financement CEE TEPCV pour ces travaux ;

Des crédits supplémentaires devront être inscrits au Budget Primitif 2018.

#### 6. SALLE DE MOTRICITÉ – ENTRETIEN CLIMATISATION

Monsieur le 1er Adjoint soumet au Conseil Municipal les devis établis pour l'entretien la climatisation de la Salle de Motricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIENT**, pour un montant HT de 137.50 €, la proposition de THERMIQUE DE L'OUEST de Chantepie pour l'entretien annuel de la climatisation de la Salle de Motricité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien.

#### ERP - AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions reçues pour l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée\* des ERP et des IOP (Installations ouvertes au Public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE**, pour un montant TTC de 1 500.00 €, la proposition de l'association ECTI pour l'élaboration de l'Ad'Ap ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*\* Dans le cas où un établissement n'est pas accessible au 31 décembre 2014, son propriétaire doit déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) auprès de la préfecture.*

*Ce dispositif comprend les actions nécessaires à la mise en accessibilité, le programme, le calendrier des travaux et les financements.*

*Le préfet du département doit approuver ou rejeter l'agenda dans un délai de 4 mois après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA). Le silence vaut acceptation de l'Ad'AP.*

## **7. BUDGET COMMUNAL 2018 – OUVERTURE DE CREDITS**

Dans le cadre de l'article L1612-1, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**VALIDE** l'ouverture suivante de crédits au Budget Commune 2018 afin de permettre le règlement de ces dépenses d'investissement :

Description	Imputation	Restes à réaliser au BP 2017	Crédits manquants au 20.02.2018	Ouverture de crédits
Robot coupe légumes pour Cantine Scolaire 1 534.80 €	2188 Matériels et équipements divers	1 550.00 €	192.70 €	200.00 €
Bibliothèque Municipale Electricité	2313 opération 78	44 550.00 €	3 415.24 €	3 500.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **8. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES 2017**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences opérés par les communes à son profit. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées. Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux. Pour mémoire, le premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales définit la majorité qualifiée comme l'approbation par « deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

En 2017, la CLECT s'est réunie deux fois, le 24 octobre 2017 et le 7 décembre 2017. Elle a adopté son rapport définitif le 16 janvier 2018. Le rapport complet est annexé à la présente délibération et concerne les transferts de charges relatives aux compétences « Petite Enfance », « Développement économique », « GEMAPI » et « Aire d'accueil des gens du voyage ».

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire est proposé au Conseil Municipal d'approuver ledit rapport.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C IV et V, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT)*

*Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes Val d'Ille - Aubigné et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,*

*Considérant que le rapport 2017 a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 16 janvier 2018,*

*Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,*

*Vu le rapport de la CLECT daté du 16 janvier 2018, ci-annexé,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour l'année 2017.



## 9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### BISTROT « LE SAINT GERMAIN »

Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint donnent compte-rendu des auditions des candidats pour la reprise du Bistrot « Le Saint Germain ».

### INFRASTRUCTURES 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la contribution communale au diagnostic d'aménagements routiers « Infrastructures 2025 » du Département :

 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><b>INFRASTRUCTURES 2025</b> RELEVÉ DE DIAGNOSTIC D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS PERIMÈTRE AGENCE ROUTIÈRE DÉPARTEMENTALE FICHE N°</div> <p>EPCI: Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné.....</p> <p>Communes concernées : .. Saint Germain sur Ille.....</p> <p>Routes concernées : .. RD 26 - RD 91.....</p> <p><u>TYPE D'AMÉNAGEMENT SOUHAITÉ :</u></p> <p><i>Connexion St Germain – RD 175:</i></p> <p><b>Constats :</b></p> <p>L'axe RD 26 traversant la commune de St Germain d'Est en Ouest est pratiqué quotidiennement par un millier de véhicules. Il s'agit donc bien d'un trafic départemental, dont profite la commune, avec avantages et inconvénients :</p> <table border="1"><thead><tr><th>Avantages</th><th>Inconvénients</th></tr></thead><tbody><tr><td>Commune traversée, donc connue Activités commerciales (Bar–Épicerie )</td><td>Vitesse excessive souvent</td></tr></tbody></table> <p>Cette RD 26 est donc un axe très fréquenté et apprécié pour sa connexion avec la RD 175. Ce trajet est également privilégié par les germinois voulant se rendre à Rennes. L'aménagement programmé au lieu dit des 4 chemins ① sur la commune de Mouazé satisfait les riverains de Mouazé, mais occasionne des embouteillages le matin sur cette RD 175 entre Mouazé et St Aubin.</p> <p>Il est difficile aux véhicules en provenance de St Germain via la RD 26 de s'insérer dans le flux, Encore plus compliqué s'ils veulent se diriger vers St Aubin, devant alors traverser la voie. ②)</p> <p>A ce carrefour dit des 3 chemins, il existait un arrêt de car Illeuo, qui a été supprimé suite au constat de dangerosité d'un arrêt en plein virage, où les véhicules roulaient très vite (limitation a 90).</p> <p>L'échangeur qui doit être aménagé aux 4 chemins à Mouazé suscitera, je le pense, une demande de mise en 2x2 voies de la portion Mouazé St Aubin, dans la continuité de la portion Sud (Rennes Mouazé). Sans aménagement du croisement RD26 x RD175, St Germain se trouverait isolé, ce qui n'est pas envisageable. A tout problème sa solution. L'étude est à engager.</p>	Avantages	Inconvénients	Commune traversée, donc connue Activités commerciales (Bar–Épicerie )	Vitesse excessive souvent	<p><i>Autres Remarques</i></p> <p>La RD 25 est assez fréquemment inondée ③. Le croisement des véhicules est délicat ④, par la situation topographique ( forte pente sur RD 25) .</p> <p>La RD 91 menant de St Germain à la Croix de Brin est par endroit très sinueuse ( ⑤ )</p> <p><i>Entretien RD 91</i></p> <p>Cette route fait l'objet d'un entretien assez régulier dans sa partie SUD, à savoir St Grégoire – Melesse. Mais les engins s'arrêtent au Breil ( ⑥ ). La portion "Le Breil (Melesse) – Gare de St Germain/Ille ( ⑦ )" est donc restée sans entretien depuis plusieurs années. Elle nécessite une réfection partielle...</p> <p><u>OBJECTIFS DU PROJET SOUHAITÉ (DIFFÉRENTS THÈMES PEUVENT ÊTRE ABORDÉS: SÉCURITÉ ROUTIÈRE, CONGESTION, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU LOCAL, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, BRUIT, POLLUTION, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE... ) :</u></p> <p>La commune de St Germain souhaite que soit engagée une étude pour qu'une véritable connexion à la RD 175 soit réalisée, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas déconnecter la commune de St Germain du réseau routier principal et Offrir les moyens de son développement</li><li>• Sécuriser l'insertion des véhicules sur la RD 175 dans le flux des heures de pointe</li><li>• Donner un accès à une aire de covoiturage sur la commune de Mouazé.</li></ul> 
Avantages	Inconvénients				
Commune traversée, donc connue Activités commerciales (Bar–Épicerie )	Vitesse excessive souvent				

### FERMETURE PAN DU FRESNAY

Dans le cadre de travaux de renouvellement de voie par suite rapide entre Rennes et Dingé, la SNCF a programmé la fermeture du passage à niveau du Fresnay d'octobre 2018 à janvier 2019.

Cette fermeture concernera l'ensemble des véhicules et des piétons entraînant le transfert de l'arrêt de transport scolaire.

### REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 27 mars à 20 heures. La Commission « Finances » se réunira le mardi 20 mars pour le débat budgétaire.

A Saint Germain-sur-Ille, le 26 février 2018

